

Parc naturel régional
Jura vaudois

+41 22 366 51 70

info@parcjuravaudois.ch
www.parcjuravaudois.ch

@parcjuravaudois

Le Parc Jura vaudois fait quoi ?

4.

En tant que Parc naturel régional, le Parc Jura vaudois préserve et met en valeur son **patrimoine naturel** et paysager.

Il favorise le développement durable de l'**économie régionale** dans les domaines du tourisme et des loisirs, de l'énergie et de la mobilité douce, de l'agriculture et des entreprises de proximité.

Le label « Produit des parcs suisses » certifie la régionalité et la durabilité de spécialités du terroir.

Le Parc **sensibilise** enfants et adultes, habitants et visiteurs au développement durable. Il cultive l'identité régionale, valorise le patrimoine culturel local et fait rayonner les traditions vivantes.



Le Parc Jura vaudois, c'est vous !

Soutenez le Parc en devenant membre : individuel (CHF 50/an), famille (CHF 100/an) ou collectif (CHF 200/an). Et profitez d'avantages.

Participez à la vie du Parc en prenant part aux activités proposées, tant aux habitants qu'aux visiteurs.

Labellisez vos produits du terroir
Votre spécialité est produite dans le Parc avec des ingrédients locaux ? Contactez-nous pour en savoir plus sur le label « Produit des parcs suisses ».

Visitez notre Espace découvertes et parcourez nos sentiers thématiques

L'**Espace découvertes** du Parc au col du Marchairuz est ouvert selon les horaires du restaurant adjacent. Accès libre.

Adapté aux familles, le **Sentier de la Fourmi** présente ce petit insecte de manière didactique et ludique. Départ depuis le col du Marchairuz. Accès libre.

Le **Sentier du Sapin à Siméon** présente les richesses naturelles et l'histoire sylvopastorale du Parc. Sur la route, à deux kilomètres du col du Marchairuz. Accès libre.

Contactez-nous :

+41 22 366 51 70
info@parcjuravaudois.ch
www.parcjuravaudois.ch



Le Parc naturel régional Jura vaudois, en 4 questions

www.parcjuravaudois.ch

Le Parc Jura vaudois, c'est quoi?

1.

Le Parc Jura vaudois est l'un des parcs naturels régionaux suisses. Il est reconnu d'importance nationale depuis 2013.

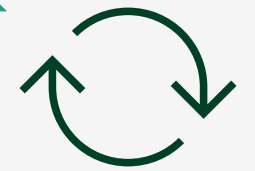
C'est un territoire modèle : ses paysages, sa biodiversité, son terroir et ses traditions vivantes en font une région unique.

C'est un outil de développement durable : il renforce les activités environnementales, économiques et éducatives axées sur la durabilité.

Les 4 missions du Parc centrées sur le développement durable

Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager

Renforcer des activités économiques fondées sur le développement durable



Partenariats communication et garantie territoriale

Promouvoir la sensibilisation et l'éducation au développement durable

Le Parc Jura vaudois, c'est où?

2.

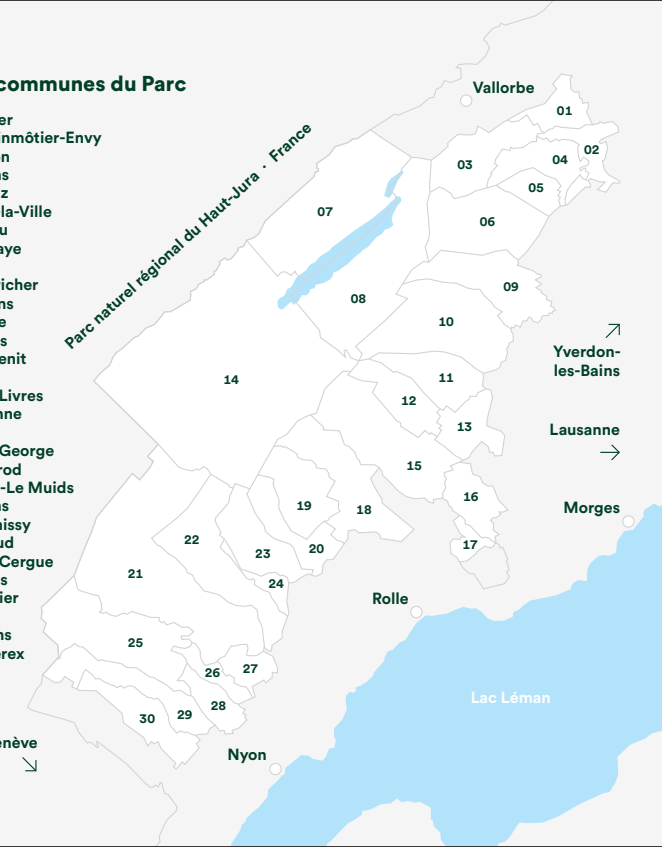
Le Parc Jura vaudois s'étend sur 531 km² (soit 20 % du canton de Vaud) du sommet de La Dôle jusqu'au bourg de Romainmôtier.

Des villages du Pied du Jura à la Vallée de Joux, en passant par les crêtes ou ses trois cols, il offre des paysages typiques et une nature préservée. Son patrimoine culturel, ses traditions vivantes et son terroir en font une région de caractère.

Le Parc compte 59 réserves naturelles, mais son territoire est principalement le lieu d'activités humaines. On y habite, on y travaille, on s'y détend.

Les 30 communes du Parc

- 01 Premier
- 02 Romainmôtier-Envy
- 03 Vaulion
- 04 Juriens
- 05 La Praz
- 06 Mont-la-Ville
- 07 Le Lieu
- 08 L'Abbaye
- 09 L'Isle
- 10 Montricher
- 11 Mollens
- 12 Berolle
- 13 Ballens
- 14 Le Chenit
- 15 Bière
- 16 Saint-Livres
- 17 Aubonne
- 18 Gimel
- 19 Saint-George
- 20 Longirod
- 21 Arzier-Le Muids
- 22 Bassins
- 23 Marchissy
- 24 Le Vaud
- 25 Saint-Cergue
- 26 Givrins
- 27 Genolier
- 28 Trélex
- 29 Gingins
- 30 Chésereux



Le Parc Jura vaudois, c'est qui?

3.

Le Parc rassemble près de 35'000 habitants et s'étend sur 4 régions: Nyon, Morges, la Vallée de Joux et Jura Nord vaudois.

Le Parc est constitué de 30 communes territoriales et de 3 communes propriétaires.

Tous les 10 ans, les communes membres renouvellent leur engagement au Parc et signent une Charte qui permet l'octroi du label « Parc » par la Confédération.

